

PROTECTION DE LA NATURE

SAUMON

Valeur : 0,60 F

Couleurs : gris bleu, vert, bleu

50 timbres à la feuille



Dessiné et gravé en taille-douce
par FORGET

Format horizontal 22 X 36
(dentelé 13)

Vente

anticipée, le 27 mai 1972 à PARIS;

générale, le 29 mai 1972.

Le saumon, atteignant en moyenne à l'âge adulte une taille d'un mètre et un poids de 8 kilogrammes, vit en grandes troupes dans les mers tempérées et froides. C'est ce qu'évoque sur le timbre la frise stylisée au bas du dessin. Le motif central, dans une composition plus ample, représente, au moment spectaculaire de sa migration, celui qui devient alors le « poisson roi » de nos rivières pour l'importance de la prise comme pour les émotions sportives procurées au pêcheur par sa capture.

Né, en effet, dans la partie haute des cours d'eau, le saumon descend au bout d'un an ou deux vers la mer où il effectue un long voyage, jusqu'aux régions nourricières inconnues de lui où avaient séjourné ses parents. Il revient après plusieurs années à sa rivière natale pour y accomplir sa fonction de reproducteur. Enfin, après avoir frayé, il se laisse redescendre vers l'estuaire; mais il meurt souvent d'inanition en cours de route.

Cette histoire merveilleuse et millénaire auréole le saumon d'un prestige mystérieux : comment le jeune, dans un sens, l'adulte dans l'autre, s'orientent-ils au cours de cette double migration ? Les savants l'étudient et formulent des hypothèses...

Les saumons étaient jadis très nombreux dans les eaux douces tributaires de l'Océan, de la Manche et de la Mer du Nord; ils ne fournissent plus que quelques milliers de

prises annuelles. Cette raréfaction justifie l'émission de ce timbre dans la série Protection de la Nature, car notre époque responsable doit envisager les remèdes.

Les perfectionnements de la pêche et le développement des conserveries provoquent des prélèvements massifs au large du Groenland. Mais l'installation des barrages entrave la remontée des rivières, les « échelles » ou « passes à poissons » étant d'une efficacité très variable. Enfin la pollution des cours d'eau constitue souvent de véritables barrages biologiques.

Les spécialistes proposent au législateur des mesures de sauvegarde : réglementation de la pêche au saumon, en mer comme en rivière; protection, au moment de la descente, des jeunes, « tacons » ou « smolts » dont la pêche est déjà interdite; libre circulation des migrants assurée par des aménagements efficaces et surveillés; création de ruisseaux pépinières pour le repeuplement de nos cours d'eau.

Un tel plan est assez clair pour que l'opinion en comprenne l'intérêt. Mais sa mise en œuvre dépend d'un effort national. Ici encore il s'agit de l'éducation d'une mentalité générale, animée par l'attachement à nos richesses naturelles et par la passion de les sauvegarder, dans tous les domaines intéressant la défense de notre milieu de vie.

